

4 novembre 2021

Capacité numérique – Marketing international Manifestation d'intérêt

Stratégie d'apprentissage virtuel

Financé par le gouvernement
de l'Ontario

4 novembre 2021

Capacité numérique – Marketing international Manifestation d'intérêt

Veillez prendre connaissance du document ci-joint et soumettre votre candidature par voie électronique conformément aux lignes directrices fournies avant 12 h HNE, le 14 janvier 2022.

Les candidatures ne seront acceptées que si :

- elles sont soumises électroniquement conformément aux instructions. Les soumissions par tout autre moyen tel que par courriel, télécopie ou courrier ne seront pas acceptées.
- elles sont reçues à la date et à l'heure spécifiées.

Dates clés

Date	Description
4 novembre 2021	Publication de la manifestation d'intérêt
14 janvier 2022 12 h HNE	Date et heure de clôture des soumissions. Les soumissions reçues après la date et l'heure de clôture ne seront pas évaluées. Soumettez votre candidature ici
Mars 2022	Les candidats retenus sont informés. Veillez noter qu'en raison du nombre de candidatures reçues, les candidats qui ne sont pas retenus ne seront pas informés. Aucune rétroaction ne sera fournie.

eCampusOntario ne sera pas tenu responsable des documents qui ne sont pas soumis conformément aux instructions ci-dessus.

REMARQUE : Le financement octroyé en vertu de la présente manifestation d'intérêt dépend du financement obtenu du ministère des Collèges et des Universités.

Table des matières

CONTEXTE	4.
DESCRIPTION	6.
CALENDRIER ANTICIPÉ	7.
EXIGENCES GÉNÉRALES	8.
Admissibilité	
Exigences relatives à la soumission d'une candidature	
Exigences minimales du projet	
Innovation du projet : Tirer parti du succès	
Dépenses admissibles	
SOUMISSION DE CANDIDATURE	12.
PROCESSUS D'ÉVALUATION	12.
ANNEXE A – ADMISSIBILITÉ	13.
ANNEXE B – MODÈLE DE SOUMISSION	14.
ANNEXE C – GRILLE D'ÉVALUATION	18.

Contexte

eCampusOntario est heureux d'annoncer la publication de l'occasion de manifestation d'intérêt pour le capacité numérique - marketing international 2021-2022 en appui au financement successif octroyé en vue d'élargir la portée de la Stratégie d'apprentissage virtuel (SAV) [annoncée par le gouvernement de l'Ontario le 11 décembre 2020.](#)

La pandémie de COVID-19 a eu un impact sans précédent sur le secteur de l'enseignement postsecondaire de l'Ontario, les établissements étant rapidement passés à la prestation à distance. Lors des consultations avec le secteur de l'enseignement supérieur et les intervenants concernés à l'été 2020, le ministère des Collèges et Universités a été conscientisé au besoin de disposer de soutiens d'apprentissage virtuel pour permettre l'accès à un apprentissage de haute qualité. Ces résultats, combinés au rapport du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) sur l'apprentissage numérique et les leçons tirées de la pandémie de COVID-19, ont orienté le lancement de la Stratégie d'apprentissage virtuel.

La [Stratégie d'apprentissage virtuel](#) a été élaborée par la province de l'Ontario en vue de soutenir l'élargissement et l'amélioration des programmes d'apprentissage virtuel offerts en Ontario. La SAV est conçue de façon à permettre aux établissements postsecondaires (EPS) de l'Ontario de collaborer à la réalisation de trois piliers :¹

- **Être l'avenir : aider le secteur à propulser l'apprentissage hybride innovant de haute qualité.**
Fournir des soutiens sectoriels pour créer davantage d'options améliorées pour les apprenants et favoriser une coexistence continue avec l'apprentissage hybride.
- **Être une province d'apprenants permanents.**
Permettre aux apprenants d'accéder à une éducation et à des occasions de perfectionnement et d'amélioration des compétences afin de les outiller pour occuper les postes de demain et répondre aux besoins du marché du travail en évolution rapide à tout moment de leur carrière.
- **Être un chef de file mondial.**
Aider les établissements d'EPS et les entreprises de technologies de l'éducation de l'Ontario à accéder au marché mondial de l'apprentissage virtuel.

À ce jour, la SAV a donné lieu à des efforts considérables dans l'ensemble du secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario en vue d'améliorer l'état de préparation à l'apprentissage de conception numérique dans l'optique du 21^e siècle. Cet investissement historique de 50 millions de dollars dans la capacité du secteur de l'éducation postsecondaire transforme l'apprentissage virtuel en fournissant un capital d'amorce et un rendement substantiel sous la forme d'une capacité accrue à s'engager, tant sur les marchés nationaux qu'internationaux de l'apprentissage en ligne, grâce à l'élaboration de pépites de contenu

partagé et grâce au soutien d'un secteur de la technologie éducative ontarienne en pleine croissance. Le [Rapport ciblé T0 axé lancement de la SAV](#) explore la façon dont la SAV soutient les besoins actuels et futurs en matière d'apprentissage virtuel dans tous les instituts autochtones, collèges et universités de l'Ontario..

L'avenir de l'apprentissage constitue l'avenir du travail, et cet avenir est hybride. Les apprenants peuvent s'attendre à une combinaison d'enseignement virtuel et d'enseignement présentiel, à l'image de nombreux travailleurs qui diviseront leur temps entre le travail au bureau et le travail à domicile. L'avenir de l'enseignement postsecondaire (EPS) repose sur les options permettant de concrétiser cet avenir, en offrant aux apprenants la possibilité d'apprendre quand et où ils le souhaitent. L'avenir de l'EPS en Ontario est un milieu où l'éducation hybride est la norme.

Le rendement découlant des investissements dans la SAV est la capacité accrue de notre secteur à soutenir les apprenants grâce à des options leur permettant d'accéder à une éducation et à un apprentissage permanent. La SAV annonce le passage à un apprentissage flexible qui contribue directement à la croissance de la main-d'œuvre qualifiée de l'Ontario grâce à des occasions d'apprentissage virtuel élargies pour tous les apprenants. Des approches et des modèles d'affaires nouveaux et innovants permettront de réduire les coûts pour l'ensemble du secteur et pour les apprenants, tout en favorisant des modèles d'affaires plus durables pour les établissements d'EPS grâce à une collaboration accrue.

Le soutien continu du gouvernement de l'Ontario apporté par la SAV au moyen de ce nouveau programme de financement stratégique témoigne d'un profond engagement du secteur à mettre en place davantage de soutiens améliorés en matière d'apprentissage virtuel, afin de permettre l'accès à un apprentissage de haute qualité, collaboratif, axé sur l'apprenant et conçu numériquement.

La [Stratégie d'apprentissage virtuel \(SAV\)](#) soutient les apprenants dans tous les aspects de l'expérience éducative en reconnaissant l'importance cruciale du bien-être social et émotionnel des apprenants, du corps enseignant, du personnel et des communautés au sein et autour de notre réseau d'enseignement postsecondaire. Pour y parvenir, la SAV :

- Priorisera les contextes sociaux de l'apprentissage, notamment la santé mentale, l'équité, la décolonisation, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité.
- Se concentrera sur la conception et la mobilisation centrées sur l'apprenant pour soutenir l'élaboration de contenu qui place l'apprenant et son expérience au centre de chaque projet.
- Promouvra la mobilisation des apprenants et la cohésion sociale parmi les étudiants.
- Soutiendra l'élaboration de ressources et de contenus d'apprentissage virtuel collaboratif en vue de leur réutilisation dans l'ensemble du système de l'éducation postsecondaire de l'Ontario, y compris en langues autochtones et française.

Description

La manifestation d'intérêt pour le marketing international est conçue de façon à développer et à lancer davantage de contenus de marketing international afin de promouvoir l'Ontario comme destination de choix pour l'enseignement postsecondaire dans le but :

- D'accroître la portée de l'enseignement postsecondaire de l'Ontario sur les marchés mondiaux, tout en mettant l'accent sur l'enseignement transnational en ligne.
- De cocréer un ou plusieurs mécanismes aux fins de recrutement international et de promouvoir l'enseignement postsecondaire de l'Ontario grâce à une collaboration et une coopération intersectorielles.

Un facteur clé de la manifestation d'intérêt pour le marketing international est le soutien à la poursuite de la collaboration à l'échelle sectorielle en matière de promotion de l'EPS ontarien à l'international. Votre candidature doit fournir des détails sur la stratégie de marketing international que vous proposez, y compris les marchés cibles, les collaborateurs intersectoriels et les résultats escomptés. Nous encourageons les candidats à démontrer la façon dont ils tireront parti des investissements dans l'apprentissage en ligne, tant du point de vue du contenu de marketing international que de celui de la prestation de services éducatifs. L'un des principaux objectifs de la manifestation d'intérêt pour le marketing international est de promouvoir des occasions équitables pour tous les établissements postsecondaires (instituts autochtones, collèges et universités) en vue de recruter des étudiants étrangers en Ontario. Dans la manifestation d'intérêt, les établissements candidats sont priés de fournir des renseignements qui seront utilisés dans le cadre du processus d'évaluation afin de déterminer le besoin en matière d'activités de marketing international.

Budget maximum

Un financement d'un montant de 400 000 \$ est alloué en soutien aux candidatures retenues dans ce secteur. Les candidats peuvent demander de bénéficier de la totalité ou d'une partie de cette somme. Les candidats devront fournir une justification budgétaire qui expose clairement les avantages qui en découleront pour l'ensemble du secteur.

Calendrier anticipé

Les projets devraient commencer au début du mois d'avril 2022 et tous les rapports finaux de projets sélectionnés devraient être terminés d'ici le 10 mars 2023. Aucune exception ne sera faite à cet échéancier et il incombe au candidat retenu de veiller à respecter ces délais. Les promoteurs retenus devront fournir des rapports de projet réguliers pour pouvoir bénéficier d'un financement, y compris un rapport final à soumettre avant la fin de l'exercice financier. Les paiements seront retenus si les rapports et les livrables ne sont pas reçus dans les délais énoncés.

Les projets peuvent se conclure à tout moment durant l'exercice financier, en prenant compte du fait que certains rapports seront tout de même exigés durant l'exercice financier. La réception d'un rapport final et d'un livrable déclenchera le versement des fonds restants.

Échéancier	Description
4 novembre 2021	Publication de la manifestation d'intérêt
Du 4 novembre 2021 au 14 janvier 2022 (12 h HNE)	Les candidats nouent des partenariats collaboratifs et préparent les candidatures conformément aux critères et aux exigences de la manifestation d'intérêt. eCampusOntario commence à accepter l'envoi de questions à l'adresse vlis@ecampusontario.ca. Aucune réponse individuelle ne sera fournie. Les questions et réponses seront rassemblées et publiées à tous le 3 décembre 2021.
10 novembre 2021 (12 h HNE)	Séance d'information technique sur la Stratégie d'apprentissage virtuel. Inscrivez-vous ici
12 novembre 2021 (12 h HNE)	Séance d'information technique sur la Stratégie d'apprentissage virtuel. Inscrivez-vous ici
23 novembre 2021 12 h HNE	Comment soumettre une candidature en ligne : étape par étape Inscrivez-vous ici

Échéancier	Description
24 novembre 2021 17 h HNE	LDernier jour pour soumettre vos questions à vls@ecampusontario.ca
3 décembre 2021	Questions et réponses publiées sur le site Web d'eCampusOntario
14 janvier 2022 (12 h HNE)	Date limite de soumission des candidatures Soumettez votre candidature ici
Janvier à février 2022	Processus d'évaluation
Mars 2022	Les candidats retenus sont informés
Fall 2022	Comment choisir une licence pour votre travail Date d'inscription à venir

**Nous encourageons les candidats à assister à l'une des trois séances d'information en ligne proposées ou à en visionner l'enregistrement. Toutes les séances seront enregistrées et mises en ligne aux fins de visionnement asynchrone.*

Exigences générales

Admissibilité

L'admissibilité est limitée aux organisations suivantes : Tous les collèges d'arts et de technologie appliqués, les instituts autochtones (les neuf instituts autochtones de l'Ontario reconnus par règlement en vertu de la Loi de 2017 sur les établissements autochtones), les universités publiques ontariennes et l'Institut d'éducation Michener peuvent présenter une demande de financement dans le cadre de la SAV. Tous les établissements affiliés et fédérés d'établissements membres peuvent poser leur candidature en partenariat avec un établissement membre. Veuillez vous reporter à l'annexe A pour obtenir la liste des établissements admissibles à présenter une demande. Toutes les décisions de financement sont soumises à l'approbation finale du MCU.

Exigences relatives à la soumission d'une candidature

- **Soumission en ligne uniquement** : Les candidatures ne seront acceptées que par l'entremise du formulaire de soumission en ligne au format PDF lisible par ordinateur : il est interdit de numériser le document pour créer le fichier PDF. Des signatures électroniques sont requises. Les soumissions par tout autre moyen tel que par courriel, télécopie ou courrier ne seront pas acceptées.
- **Aucune demande tardive ne sera acceptée** : Les demandes soumises après la date et l'heure indiquées ne seront pas acceptées.
- **Modèle utilisé** : Les demandes doivent être soumises en utilisant le modèle fourni à l'annexe B aux fins d'évaluation efficace et équitable. Les demandes qui dépassent les limites de caractères et de pages spécifiées ne seront pas acceptées.
- **Attestation signée d'acceptation des exigences minimales** : Tous les dossiers de candidature doivent inclure une attestation signée acceptant les exigences minimales décrites. Les demandes sans formulaire d'attestation signé ne seront pas acceptées. Des signatures électroniques sont requises. L'attestation doit être remplie et signée par un représentant pouvant lier l'établissement (par exemple, un vice-recteur aux affaires académiques ou un directeur associé).

Exigences minimales du projet

Les exigences minimales pour le projet sont énumérées dans le formulaire d'attestation fourni à l'annexe B. Chaque candidature doit être accompagnée d'une attestation signée qui confirme les éléments suivants. Si une demande ne répond pas aux exigences minimales pour le projet, elle ne sera pas évaluée.

- **Admissibilité** : Tous les collèges d'arts et de technologie appliqués, les instituts autochtones (les neuf instituts autochtones de l'Ontario reconnus par règlement en vertu de la Loi de 2017 sur les établissements autochtones), les universités publiques ontariennes et l'Institut d'éducation Michener peuvent présenter une demande de financement dans le cadre de la SAV. Tous les établissements affiliés et fédérés d'établissements membres peuvent poser leur candidature en partenariat avec un établissement membre. Veuillez vous reporter à l'annexe A pour obtenir la liste des établissements admissibles à présenter une demande. Toutes les décisions de financement sont soumises à l'approbation finale du MCU.

- **Octroi de licences au produit final** : Le produit final doit être publié avec la licence appropriée permettant à d'autres d'en conserver, d'en réviser, d'en réutiliser, d'en remanier et/ou d'en redistribuer librement le contenu. Pour les ressources éducatives libres (REL), les candidats doivent s'assurer que tout le contenu (texte, images, etc.) est publié sous une licence ouverte ou utilisé en vertu d'autorisations de reproduction.
- **Conservation du produit final** : Tous les produits finaux seront déposés dans la bibliothèque d'eCampusOntario. Cela comprend tous les fichiers sources et/ou les fichiers modifiables utilisés pour créer la ressource (y compris les fichiers multimédias) afin d'en faciliter le remaniement et la modification lorsque la licence le permet.
- **Reconnaissance du financement provincial** : Mention du gouvernement de l'Ontario et d'eCampusOntario dans toutes les communications concernant le projet.
- **Évaluation des résultats du projet** : L'établissement accepte de participer pleinement à tout processus d'évaluation concernant l'initiative (par exemple, à un entretien, une enquête).
- **Normes numériques** : Toutes les soumissions devront privilégier l'utilisation d'outils et de technologies qui sont conformes aux normes appropriées en matière d'ouverture et d'interopérabilité pour favoriser l'adoption et l'adaptation sur de multiples plateformes, lesquelles incluent les normes W3C. Les candidats privilégieront aussi l'utilisation d'outils et de technologies qui démontrent une conception axée sur l'utilisateur, une évaluation et une amélioration constantes, une utilisation efficace des données, la protection de la sécurité et la confidentialité des renseignements personnels.
- **Accessibilité** : Tout le contenu produit dans le cadre de cette initiative doit être offert dans des formats accessibles, conformément aux exigences de la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#).
- **Respect des lois en vigueur** : Tous les produits doivent être conformes à toutes les lois en vigueur, y compris la Loi sur le droit d'auteur (Canada).
- **Registres des dépenses** : Les ententes de projet conclues dans le cadre du programme de financement exigeront des candidats retenus qu'ils tiennent des registres appropriés des dépenses (par exemple, des registres des salaires, des dépenses, etc.)

Innovation du projet : Tirer parti du succès

eCampusOntario tient à encourager ses membres à continuer d'innover et de collaborer à la création d'un apprentissage virtuel de haute qualité. Nous encourageons les équipes de projet à passer en revue le contenu d'apprentissage virtuel créé lors du premier cycle de financement offert dans le cadre de la manifestation d'intérêt liée à la SAV (publiée en janvier 2021) et à utiliser, réutiliser, adapter et utiliser autrement ce contenu dans les soumissions pour ce deuxième cycle de financement de la SAV. Les candidatures doivent éviter la duplication de ces projets, lesquels peuvent être recherchés dans la base de données suivante :

[Base de données des projets de la SAV – janvier 2021](#)

Dépenses admissibles

Exemples de dépenses proposées :

- Expertise en la matière (y compris le temps que consacre le corps enseignant à la recherche financée par une subvention).
- Concepteur pédagogique/développeur pédagogique/développeur média.
- Rémunération des apprenants pour les activités de conception participative.
- Gestion de projets.
- Coûts associés à l'accessibilité, à l'approvisionnement en contenu ouvert, à la rédaction, à la technologie, à la production de médias, à l'étude sur le marché du travail, aux analyses contextuelles ou à d'autres analyses, le cas échéant.
- Coûts raisonnables pour l'achat d'équipements. Tous les coûts liés à l'équipement doivent être directement associés au projet proposé et justifiés de façon appropriée dans le budget.
- Autres dépenses liées à l'obtention des résultats spécifiés dans la présente manifestation d'intérêt. En raison de la nature ouverte de la présente manifestation d'intérêt, certains types de dépenses ne figurant pas dans les exemples ci-dessus pourraient être admissibles. Veuillez soumettre une question à vls@ecampusontario.ca d'ici le 24 novembre 2021 afin d'en discuter avant de déposer votre candidature.

Le financement ne peut pas s'ajouter à un financement déjà accordé pour un projet (par exemple, une subvention provinciale ou fédérale).

Toutes les dépenses générales et les dépenses liées aux achats doivent être conformes aux politiques financières internes de votre établissement, ainsi qu'à la Directive en matière d'approvisionnement dans le SP.

Soumission de candidature

- Passez en revue le document et les critères de la manifestation d'intérêt pour du contenu numérique.
- Sélectionnez un type de projet admissible.
- Remplissez le modèle de soumission fourni. Ne dépassez pas le nombre de pages spécifié. Les soumissions incomplètes ou qui dépassent la limite de pages ne seront pas prises en considération.

Processus d'évaluation

Après réception des candidatures, les évaluateurs noteront chaque soumission en fonction de la grille d'évaluation fournie à l'annexe C de la présente manifestation d'intérêt.

- Chaque candidature sera évaluée par deux évaluateurs indépendants. Tous les évaluateurs feront l'objet d'une vérification en matière de conflits d'intérêts par rapport à chaque candidature.
- Dans la mesure du possible, au moins un évaluateur aura une connaissance ou une expérience de l'apprentissage numérique et du contenu numérique.

Si des candidatures considérablement similaires sont reçues, seule une candidature sera financée, soit celle qui reçoit la note la plus élevée (en supposant qu'elle réponde aux critères).

Toutes les candidatures seront évaluées en fonction de la grille d'évaluation fournie (voir l'annexe C) et des pondérations globales ci-dessous :

Critères	Pondération (% du total)
Impact	45%
Collaboration	20%
Logistique	35%

Annexe A

Admissibilité

Établissements membres d'eCampusOntario

Institut technique des Premières Nations (ITPN)
Kenjegin Teg
Institut d'éducation Seven Generations
Polytechnique des Six Nations

Université Algoma
Brock University
Université Carleton
Université de Lakehead
Université Laurentienne
Université McMaster
Université de Nipissing
Université de l'École d'art et de design de l'Ontario
Université Queen's
Collège militaire royal du Canada
Université Ryerson
Université Trent
Université de l'Ontario français
Université de Guelph
Institut universitaire de technologie de l'Ontario
Université d'Ottawa
Université de Toronto
Université de Waterloo
Université de Windsor
Université de Western Ontario
Université Wilfrid-Laurier
Université York

Collège Algonquin
Collège Boréal
Cambrian College
Collège Canadore
Collège Centennial
Conestoga College
Collège Confederation
Durham College
Fanshawe College
Collège George Brown
Georgian College
Collège Humber
Collège La Cité
Lambton College
Collège Loyaliste
Mohawk College
Niagara College
Northern College
Collège Sault
Seneca College
Sheridan College
Collège Sir Sanford Fleming
Collège St. Clair
Collège St. Lawrence

Instituts autochtones non membres

Établissement d'enseignement anishinabek
Centre d'éducation aux adultes Iohahi:io d'Akwesasne
Institut d'éducation et de formation
Oshki-Pimache-O-Win

Centre de formation professionnelle
d'Ogwehoweh
Shingwauk Kinooomaage Gamig

Réseau universitaire de santé

L'Institut d'éducation Michener du Réseau
universitaire de santé

Annexe C – Grille d'évaluation

Catégorie (%)	Sous-catégorie (%) Description	Éléments	Incomplet (0)	Insuffisant (1)	S'en approche (2)	Y répond (3)	Le dépasse (4)
Impact (45%)	Preuve du besoin (15%) Expliquez comment les objectifs du projet s'alignent sur les besoins identifiés.	Justification du projet (5%)	Justification du projet	La justification du projet n'est pas fournie.	La justification du projet est partiellement décrite, mais certaines questions demeurent sans réponse.	La justification du projet est claire.	La justification du projet est bien étayée par la preuve du besoin.
		Objectifs du projet (5%)	Les objectifs du projet ne sont pas fournis.	Les objectifs du projet ne sont pas clairs ou sont mal formulés.	Les objectifs du projet sont partiellement décrits, mais certaines questions demeurent sans réponse.	Les objectifs du projet sont clairs.	Les objectifs du projet sont clairs.
		Alignement entre la justification, les objectifs et les buts de financement du projet (5%)	L'alignement entre la justification, les objectifs et les buts de financement du projet n'est pas fourni.	L'alignement entre la justification, les objectifs et les buts de financement du projet n'est pas clair ou est mal formulé.	L'alignement entre la justification, les objectifs et les buts de financement du projet est partiellement décrit, mais certaines questions demeurent sans réponse.	L'alignement entre la justification, les objectifs et les buts de financement du projet est clair.	L'alignement entre la justification, les objectifs et les buts de financement du projet comprend la manière dont les objectifs du projet répondront aux besoins identifiés.
	Preuve de l'impact (15%) Fournir un plan pour maintenir et mesurer l'impact du projet au fil du temps.	Impacts du projet (5%)	Les impacts du projet ne sont pas fournis.	Les impacts du projet ne sont pas clairs ou sont mal formulés.	Les impacts du projet sont définis, mais certaines questions demeurent sans réponse.	Les impacts du projet sont clairement alignés sur les objectifs du projet.	Des preuves montrant que les objectifs du projet se traduiront par des impacts du projet sont fournies.
		Évaluation des impacts (5%)	Le plan d'évaluation des impacts n'est pas fourni.	Le plan d'évaluation des impacts n'est pas clair ou est mal formulé.	Le plan d'évaluation des impacts est présenté, mais certaines questions demeurent sans réponse.	Le plan d'évaluation des impacts fournit clairement des preuves d'impact.	Le plan d'évaluation des impacts comprend des mécanismes permettant un suivi rigoureux des résultats significatifs.
		Plan de durabilité (5%)	Le plan de durabilité n'est pas fourni.	Le plan de durabilité n'est pas clair ou est mal formulé.	Le plan de durabilité est présenté, mais certaines questions demeurent sans réponse.	Le plan de durabilité comprend une description de la manière dont les impacts seront	Le plan de durabilité comprend une description de la manière dont les résultats du projet
	Équité (15%) Décrire comment le projet intégrera les principes d'équité, de décolonisation, de diversité et d'inclusion (soit la conformité à la LAPHO) dans les activités, les résultats et/ou les extrants du projet.	² L'EDDI en pratique (5%)	Le plan de mise en pratique de l'EDDI n'est pas fourni.	Le plan de mise en pratique de l'EDDI n'est pas clair ou est mal formulé.	Le plan de mise en pratique de l'EDDI est présenté, mais certaines questions demeurent sans réponse.	Le plan de mise en pratique de l'EDDI favorise clairement un environnement de travail équitable, décolonisé, diversifié, inclusif et accessible pour les équipes de projet.	Le plan de mise en pratique de l'EDDI réduit les inégalités.
		² L'EDDI dans la conception du projet (5%)	Le plan de mise en pratique de l'EDDI dans la conception du projet n'est pas fourni.	Le plan de mise en pratique de l'EDDI dans la conception du projet n'est pas clair ou est mal formulé.	Le plan de mise en pratique de l'EDDI dans la conception du projet est présenté, mais certaines questions demeurent sans réponse.	Le plan de mise en pratique de l'EDDI dans la conception du projet intègre clairement l'EDDI de la conception à l'achèvement.	Le plan de mise en pratique de l'EDDI dans la conception du projet réduit les inégalités.
		³ Conformité à la LAPHO (5%)	Le plan visant à assurer la conformité à la LAPHO n'est pas fourni.	Le plan visant à assurer la conformité à la LAPHO n'est pas clair ou est mal formulé.	Le plan visant à assurer la conformité à la LAPHO est partiel, incomplet et/ou certaines questions demeurent sans réponse.	Le plan visant à assurer la conformité à la LAPHO garantit que tous les produits générés dans le cadre de cette initiative le seront dans des formats accessibles et conformes aux exigences de la LAPHO	S. O.

Annexe C – Grille d'évaluation

Catégorie (%)	Sous-catégorie (%) Description	Éléments		Incomplet (0)	Insuffisant (1)	S'en approche (2)	Y répond (3)	Le dépasse (4)
Collaboration (20%)	Conception collaborative (20 %) Pour chaque membre de l'équipe, fournir ce qui suit : 1. Prénom, Nom 2. Établissement(s), organisation(s), et/ ou affiliation(s) 3. Fonction(s) et/ou titre(s) 4. Rôle(s) et contribution(s) dans le projet 5. Description de la manière dont leur expérience et/ou expertise contribuera aux objectifs du projet	Rôle(s) du membre de l'équipe (10 %)		Les rôles et les contributions ne sont pas indiqués pour tous les membres.	Les rôles et les contributions ne sont pas clairs ou sont mal formulés.	Les rôles et les contributions s'alignent quelque peu sur les objectifs du projet, mais certaines questions demeurent sans réponse.	Les rôles et les contributions s'alignent clairement sur les objectifs du projet.	Les rôles et les contributions s'alignent clairement sur les objectifs du projet et soutiennent le plan de durabilité.
	Collaboration(s) / partenariat(s) (10%)	Utilité pour : • Le contenu numérique • La capacité ciblée • Capacité de collaboration (Marketing)	Les établissements, les organisations et/ ou les affiliations ne sont pas fournis pour tous les membres de l'équipe.	L'équipe de projet est limitée à un seul demandeur (c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'équipe de projet).	L'équipe de projet est limitée à un seul établissement.	L'équipe de projet comprend une collaboration entre établissements (c'est-à-dire entre deux ou plusieurs collèges, universités et/ou instituts autochtones).	Les collaborations entre établissements sont clairement incluses dans le plan de durabilité.	
		Utilité pour : • Le contenu numérique – RX	Les établissements, les organisations et/ ou les affiliations ne sont pas fournis pour tous les membres de l'équipe.	La collaboration ne comprend pas d'entreprises de technologie de l'éducation de l'Ontario.	La collaboration comprend un seul établissement travaillant avec une entreprise de technologie de l'éducation de l'Ontario avec un engagement partiel ou peu clair en matière de financement de contrepartie.	La collaboration comprend un seul établissement travaillant avec une entreprise de technologie de l'éducation de l'Ontario avec un engagement clair en matière de financement de contrepartie (contributions en espèces et/ou en nature).	La collaboration comprend plusieurs établissements travaillant avec une ou plusieurs entreprises de technologie de l'éducation de l'Ontario avec un engagement clair en matière de financement de contrepartie (contributions en espèces et/ou en nature).	

Catégorie (%)	Sous-catégorie (%) Description	Éléments	Incomplet (0)	Insuffisant (1)	S'en approche (2)	Y répond (3)	Le dépasse (4)
Logistique (35%)	Budget (20%) Fournir un budget détaillé qui décrit les dépenses admissibles en utilisant le modèle fourni.	Respect des exigences budgétaires (10 %)	Le budget n'est pas fourni.	Le budget ne suit pas le modèle fourni.	Le budget comprend seulement les dépenses admissibles.	Le budget ne dépasse pas les montants maximaux autorisés pour les dépenses admissibles.	Le budget ne dépasse pas les montants maximaux autorisés pour les dépenses admissibles et inclut les contributions en nature.
		Alignement du budget sur les objectifs (10 %)	Le budget n'est pas fourni.	Le budget est incomplet (p. ex. il manque des descriptions détaillées des dépenses admissibles).	Le budget explique toutes les dépenses détaillées, mais certaines questions demeurent sans réponse.	Le budget explique clairement toutes les dépenses détaillées.	Le budget explique clairement comment toutes les dépenses détaillées s'alignent sur le plan et les objectifs du projet.
	Plan du projet (15 %) Description des jalons du projet à l'aide du modèle fourni.		Le plan du projet n'est pas fourni.	Le plan du projet ne suit pas le modèle fourni.	Le plan du projet comprend des jalons qui font progresser l'ensemble du projet en vue de son achèvement avant le 28 février 2023, mais certaines questions demeurent sans réponse (p. ex. la faisabilité).	Le plan du projet comprend des jalons qui font progresser l'ensemble du projet en vue de son achèvement avant le 28 février 2023.	Le plan du projet tient compte de la variabilité et des défis imprévus afin de garantir l'achèvement de l'ensemble du projet avant le 28 février 2023.

Notes en fin

1. Voir le <https://news.ontario.ca/fr/backgrounder/59593/une-strategie-pour-lapprentissage-virtuel-concue-en-ontario-a-lintention-du-secteur-de-leducation-postsecondaire> pour des renseignements supplémentaires.
2. Pour en savoir plus sur la promotion et l'intégration de l'EDDI dans les pratiques et la conception, veuillez consulter le Guide du Conseil de recherches en sciences humaines pour aborder les considérations liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion dans les demandes de subvention de partenariat : https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/apply-demande/guides/partnership_edi_guide-partenariats_guide_edi-fra.aspx
3. Pour en savoir plus sur la conformité à la LAPHO, veuillez consulter la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#)

vls.ecampusontario.ca/fr



Financé par le gouvernement
de l'Ontario

Ontario

